

A LA GLOIRE DE DOLLARD

Nos lecteurs liront avec un vif intérêt le magnifique article que nous empruntons à notre confrère du "Progrès du Saguenay" sur le dévouement de Dollard et de ses compagnons.

JUSQU'AU BOUT !

Les nouvelles les plus alarmantes se répandirent dans la colonie en 1659 : les cinq nations iroquoises voulaient en finir avec la colonie française.

L'avant-garde des Iroquois ne tarda pas à paraître. Dollard et les siens, qui étaient en prière à l'arrivée des ennemis, se retirèrent, après une décharge précipitée, dans le réduit en pieux, sans avoir le temps d'apporter leurs chaudières où cuisait la nourriture.

Les assiégés souffrirent affreusement de la soif. A force de creuser, ils découvrirent un filet d'eau bourbeuse mais insuffisant. Les Hurons lâchaient les uns après les autres à l'exception de leur chef Anahata, et passaient aux Iroquois.

Enfin, le huitième jour, les Iroquois, qui ne voulaient pas ajouter foi au petit nombre des Français, mais rassurés sur ce point par les sauvages transfuges, résolurent de périr tous plutôt que de retourner chez eux avec la honte d'avoir été vaincus par dix-sept Français.

Car, les Iroquois se dirent que si dix-sept Français, mal retranschés et mal ravitaillés, avaient pu massacrer tant d'ennemis, ce serait folie d'aller les attaquer eux !

Les contemporains attribuent le salut de la colonie à Dollard et à ses compagnons. Des historiens endossent cette manière de voir. La "Relation" des Jésuites de 1660 dit : "Tout était perdu s'ils n'eussent péri, et leur malheur a sauvé le pays".

Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau, toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère.

D'après l'acte de décès (3 juin 1660) voici les noms de ces braves Français : Adam Dollard, 25 ans ; Jacques Brassier, 25 ans ; Jean Traversier, 28 ans ; Nicolas Tiblemont, 25 ans ; Laurent Hébert, 27 ans ; Aloné Delestres, 31 ans ; Nicolas Josselin, 25 ans ; Robert Jurie, 24 ans ; Jacques Boisseau, 23 ans ; Louis Martin, 21 ans ; Christophe Augier, 26 ans ; Etienne Robin ; 26 ans ; Jean Valets, 27 ans ; René Douin, 30 ans ; Jean Lecompte, 25 ans ; Simon Grenet, 25 ans ; François Crussion, 24 ans.

Décalogue du Colon de l'Abitibi

VIII L'hiver, au soin de tes animaux veillera ; Tout en faisant ton abatis modérément.

Le colon soucieux de ses intérêts et du progrès général de la région doit veiller au soin de ses animaux en premier lieu. Ce travail lui permettra en même temps de couper au cours de l'hiver le bois qui lui aura besoin pour le chauffage, le bois de construction et le bois de commerce qu'il pourra disposer.

L'expérience acquise dans les régions de colonisation autres que la nôtre, dans la province de Québec, nous a toujours démontré que les colons qui se laissent tenter par la perspective d'amasser une forte somme d'argent en allant passer l'hiver dans la forêt et en l'y exploitant, retardent considérablement la colonisation et, partant, l'agriculture.

La forme la plus dégradante est celle qui consiste à conduire sa famille avec soi dans un endroit où il n'existe ni prétre, ni école, où les enfants ne reçoivent aucune formation chrétienne, aucune éducation, et n'ont souvent sous les yeux que des exemples déplora-

Il arrive généralement dans ce cas, que le colon abandonne ses animaux l'automne à un prix ridicule. Avec l'argent réalisé par cette vente, il achète un matériel dispendieux pour faire l'exploitation du bois : chevaux, harnais, voitures ; construira à cette fin un chantier, etc., etc.

Une autre forme d'émigration consiste à diminuer son troupeau et à s'assurer les services d'un voisin, d'un jeune garçon ou encore en laissant à l'épouse et aux enfants le soin de ses nobles bêtes.

Nous n'avons pas l'intention de retenir nos lecteurs trop longtemps sur ce point, espérant qu'ils en comprendront tous les inconvénients, mais nous pouvons dire avec toute sincérité que ceux qui suivent ces méthodes et bien d'autres analogues arrivent rarement au succès.

Le vrai colon doit donc continuer à habiter son lot pendant la saison d'hiver. Cela lui permettra de faire son lot l'automne, de défricher une certaine étendue de terrain, faire les clôtures nécessaires, conserver ses animaux en santé et s'assurer un bon revenu de ces derniers au cours de la saison suivante.

Volé ce que fait le colon de bonne foi et cet homme n'entre jamais en conflit avec les officiers chargés de faire l'inspection des terres de la Couronne, son crédit est bon et son avenir est assuré.

Alex. J. Rioux, B.S., Agr., Agronome-Officiel

A Makamic Nouvelles contées

— M. Maurice Thibault, avocat, a établi son bureau dans l'édifice de M. J.-A. Rioux, N.P.

— M. Alfred Roy, gérant de la Banque d'Hochelega est en voyage à Montréal, dans les intérêts de cette institution.

— La température a été favorable à la végétation au cours de la semaine dernière. Une pièce de blé semée sur la ferme de M. Alcide Leclair, le 27 avril dernier, a très belle apparence.

— Les feuilles des arbres font des progrès sensibles à chaque jour. Ceux qui ont embelli les abords de leurs demeures avec des peupliers arrachés dans la région même se glorifient déjà de leur travail, et avec raison.

Le recensement décennal fait par les ordres du Bureau Fédéral des Statistiques commencera mercredi le 1er juin prochain et sera exécuté par M. Alex. J. Rioux dans les cantons de Royal-Roussillon et de Poularics et très probablement par M. J.-A. Rioux, dans le sous-district de la municipalité du village.

Le Rév. J.-A. Tremblay, curé de notre paroisse, est absent pour quelques jours, pour assister aux quarante-heures à Privat.

Chambre de Commerce d'Amos

Amos, 25. — Une assemblée générale des membres de la Chambre de Commerce de l'Abitibi a eu lieu à Amos mardi soir. Les officiers et directeurs élus à l'assemblée préliminaire de février dernier ont été confirmés dans leurs fonctions.

Huit nouveaux directeurs ont été choisis, représentant L. Reine, Dupuy, Macamic, Privat, Villemontel, Landrienne, Goulet et Senette.

L'assemblée a étudié plusieurs questions importantes pour notre région, en particulier celles de la construction des chemins de colonisation, du service postal, du service de chemin de fer, de la construction d'un palais de Justice, de l'exportation du bois de pulpe, etc., etc.

Nous publierons dans le prochain numéro de l' "Abitibi" le texte des résolutions adoptées.

A Amos

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à deux nouveaux citoyens de notre village d'Amos, M. le Dr Paul-Emile Picotte, chirurgien-dentiste de Montréal et M. Guy de St-Victor avocat de Québec.

M. le Dr Picotte, autrefois de la clinique du Dr Herbert, de Paris est licencié de l'Université Laval de Montréal et du Collège Dentaire de Londres. Il a installé son bureau temporaire à l'hôtel Windsor pour occuper prochainement le nouvel immeuble Paradis.

M. Guy de St-Victor exercera sa profession d'avocat en société de M. l'avocat William Paradis. Nous souhaitons à ces deux messieurs encouragement et succès.

M. Henri Bellefeuille représentant de la maison Hector Lamontagne de Montréal, était de passage à Amos cette semaine en voyage d'affaires. Il visitera les principales paroisses de la région de l'Abitibi.

A Dupuy (spéciale à l'Abitibi) Dupuy, 24. — Mgr l'Evêque a modifié sa visite pastorale quant à notre paroisse. Au lieu de venir les 18, 19, 20 juin, tel qu'annoncé, il était ici les 23, 24 et 25 mai.

Le Bulletin Paroissial

LE BULLETIN PAROISSIAL

Sa Grandeur Monseigneur E.-A. Latulipe arrivera ici vendredi prochain le trois juin, vers trois heures et demie de l'après-midi, pour y faire sa visite pastorale, la deuxième depuis la fondation de la paroisse.

Le soir, à sept heures, auront lieu les confessions : tout le monde se fera un devoir d'approcher des sacrements en cette circonstance solennelle et s'efforcera de donner à cette visite du premier Pasteur du Diocèse le cachet qu'elle mérite, celui d'une fête vraiment religieuse.

Le lendemain Monseigneur dira sa messe à 7 heures : ce sera la messe de communion. A 9 heures, il y aura grand-messe d'actions de grâces après laquelle sa Grandeur fera un examen de catéchisme : tous les enfants des trois dernières années ainsi que ceux qui seront confirmés devront être présents.

A trois heures de l'après-midi aura lieu la confirmation. Le soir à 7 heures, Monseigneur ira bénir le cimetière si le temps le permet : c'est là que nous ferons les prières de la visite pour les morts. Ces prières auront lieu à l'église s'il fait mauvais. Le sermon de circonstance sera donné par le révérend père Marion, dominicain.

Dimanche matin, Monseigneur dira la messe de 6 1/2 heures, puis il adressera la parole aux deux autres messes de 7 1/2 et 9 1/2 heures : tous les paroissiens se feront un devoir d'assister à l'une de ces messes.

BONNE NOUVELLE

A leur dernière séance régulière, les trois conseils de la paroisse ont passé une résolution par laquelle ils déclarent s'opposer à l'octroi de tout permis pour la vente des boissons alcooliques, y compris les vins et la bière ; et de plus, dans la crainte de voir le règlement de prohibition de comté tomber, ils ont donné avis, qu'à leur prochaine session régulière, il sera proposé d'adopter un règlement de prohibition pour leurs municipalités respectives.

Nos félicitations à ces Conseils qui comprennent l'importance d'une telle mesure dans une région comme la nôtre où nous avons besoin de toutes nos énergies pour obtenir le succès dans l'œuvre éminemment patriotique de fonder de nouvelles paroisses agricoles au milieu de la forêt, et de donner au surplus de la population de nos vieilles paroisses un nouveau champ d'activité.

BENEDICTION DU DRAPEAU DES ARTISANS CANADIENS-FRANCAIS

Dimanche dernier, le 21 courant, à l'issue des vêpres, avait lieu la bénédiction du nouveau drapeau de notre succursale des Artisans d'Amos. Un grand nombre de membres assistaient en corps à cette imposante cérémonie présidée par Monsieur le Curé qui est en même temps chapelain de notre cur.

A la Société des Artisans revient l'honneur d'avoir un drapeau qui servira aussi de drapeau de la Ligue du Sacré-Cœur dans la procession de la Fête-Dieu, dimanche prochain.

Il est intéressant de faire l'historique de notre société des Artisans et de rappeler brièvement quels en ont été les débuts. Notre succursale, fondée le 9 novembre 1919, par Monsieur Lamarche, ex-président général, ne comptait au début que 20 sociétaires. Il fallut même compter sur l'avenir puisque le petit nombre de membres d'alors ne permettait pas au Bureau Central l'octroi d'une charte.

Chapelin, Rév. J.-O.-V. Dudemaine, curé ; Président, Victor Rivard ; Représentant Comité exécutif, A. Beauchemin ; 1er vice-président, I. Frigon ; 2e vice-président, D. Gourd ; Sec.-Trés., J. Dion ; Comm. ordonn., J.-C.-O. Boucher ; A. Habel ; Censeurs, N. Blais, W. Gauthier, G. Trempe ; Médecins, Dr Biqué, J. Dion.

Le montant des bénéfices en maladie payés jusqu'à date dépasse celui des contributions payées à cette caisse. Le total des contributions par mois est d'environ \$140.00, ce qui représente un montant de \$72.000, émis en certificats variant de \$500, à \$2.500. Voilà des chiffres qui parlent par eux-mêmes.

On ne saurait trop encourager nos compatriotes à faire partie de ces différentes sociétés catholiques de bienfaisance. Qu'on n'oublie pas que ces sociétés ne sont pas fondées dans le seul but d'assurer le bien-être matériel des membres, mais qu'elles visent avant tout à leur formation morale et intellectuelle. Honneur donc à la société des Artisans canadien-français d'Amos.

Le total de la puissance minimum brute des six groupes de forces hydrauliques qui vont être mises à l'enchère, est de 35,600 c. v. Le preneur devant développer au moins la moitié de la puissance minimum brute des forces hydrauliques affermées, c'est donc une puissance minimum totale de 17,800 c. v. qui devra être développée dans un avenir prochain dans l'Abitibi, advenant le cas que toutes les forces hydrauliques offertes seront louées.

Pouvoirs hydrauliques de notre région

Le premier juin, au Parlement de Québec, le gouvernement provincial mettra aux enchères publiques l'exploitation de certains pouvoirs hydrauliques

Comme nous l'avons annoncé récemment le gouvernement de la province de Québec a ordonné la mise aux enchères de l'affermage de certaines forces hydrauliques situées sur les rivières Mégiscane et Bell, dans l'Abitibi. Ces forces hydrauliques seront mises aux enchères le premier juin prochain, à 10 h. 30 a. m., dans la salle des ventes, à l'hôtel du Gouvernement.

Nous avons obtenu des renseignements très intéressants sur ces forces hydrauliques ainsi que sur les conditions auxquelles sera faite leur concession.

Autrefois nos forces hydrauliques étaient vendues et cédées à perpétuité. Il y a quelques années, le gouvernement de Québec décida de ne plus les céder à perpétuité, mais seulement de les louer par bail emphytéotique de 99 ans. Aujourd'hui la durée du bail emphytéotique par lequel le gouvernement cède les forces hydrauliques de la province est de 50 ans.

Puissance de 35,600 c. v. Le total de la puissance minimum brute des six groupes de forces hydrauliques qui vont être mises à l'enchère, est de 35,600 c. v.

Des six groupes de forces hydrauliques qui seront mis à l'enchère, il y en a trois sur la rivière Mégiscane, qui est un affluent de la rivière Bell, et trois sur la rivière Bell.

Renaissance économique

Dans la province de Québec, l'industrie textile a été fondée par les Hudon, celle des caoutchoucs par les Gravel, celle de la traction animale, puis électrique, par les Louis-Joseph Forget, celle de la navigation fluviale par les Paradis, celle de l'énergie hydro-électrique par d'autres Canadiens-Français. Toutes ces industries sont passées aux Anglais faute de capital.

Voilà au contraire les compagnies industrielles ou commerciales que la maison Versailles, Vidricaire & Broulais (limitée) a financées depuis deux ans. Toutes étaient de vieilles entreprises, bien dirigées, bien cotées, manquant seulement d'argent pour rattraper ou devancer leurs concurrents anglais. Sans l'intervention de cette maison, elles n'auraient eu que le crédit bancaire, alors insuffisant. Grâce à son intervention, elles étendent leurs opérations, accroissent leurs bénéfices. Dix ans encore, et l'on ne reconnaîtra plus la situation des Canadiens-Français dans l'industrie.

La maison Versailles, Vidricaire & Broulais (limitée) n'est pas en mesure de vous garantir qu'aucune des entreprises qu'elle finance ou aide à financer ne fera jamais faillite, mais elle s'est assurée que, de toute façon, l'obligataire ou prêteur sera remboursé, et, comme prêteur, c'est tout ce qui vous importe.

Plus qu'elle-même!

Voici un beau et bon roman canadien. Il a plus d'un mérite et nous sommes persuadés que personne ne regrettera de l'avoir acheté et d'avoir consacré quelques heures à en lire les 250 pages.

Ce ne sont pas des professionnels de la littérature d'imagination qui en ont élaboré la trame, savamment combinée l'intrigue, artistiquement cadencée les phrases : ce sont deux journalistes, mêlés par leur profession aux luttes scolaires ontariennes, témoins émus de ces efforts héroïques d'un peuple pour ses droits, qui se sont efforcés d'esquisser sous une forme attachante le récit d'événements désormais inséparables de notre histoire nationale.

La brève préface qui ouvre le volume exprime l'ambition des auteurs de fortifier au cœur des Canadiens français, l'amour du sol natal, des traditions ancestrales, de la langue héritée de nos pères. Nous croyons sincèrement que tous les lecteurs éprouveront ces sentiments et, de plus, savoureront ces pages avec le plus vif intérêt.

"Plus qu'elle-même", par Luc Berard et J.-Albert Foisy, un volume de 250 pages in-12, l'exemplaire : 90 sous. Chez les libraires et chez les auteurs : à l'Action Française, 369, rue St-Denis, Montréal.

Vient de paraître

Etudes, par Marguerite Taschereau. Bibliothèque de l'Action Française. 5 x 7 1/4, 100 pages. 50 sous.

La Bibliothèque de l'Action Française vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage ravissant et pour les yeux et pour l'esprit. Etudes en est le modeste titre, et son auteur est Mlle Marguerite Taschereau dont le nom fut inscrit au tableau d'honneur des lettres lors du concours de l'A. C. J. C., l'an dernier. Le volume qui vient de paraître obtint à ce tournoi le prix de littérature ; son mérite consacré par un jury connaisseur sera sûrement reconnu par le public.

Etudes comme Chez nos ancêtres — il appartient à la même collection — se présente sous une toilette pimpante com-

me la saison qui le voit naître. Sa couverture, illustrée et imprimée en deux couleurs, et ses dix-huit têtes de chapitre et en-tête de page sont signés par M. Joseph Dubois, un jeune dessinateur de grand talent.

La table des matières offre dix études traitées dans un style à la fois alerte et profond. Ce sont : l'Attention, l'Eau, la Sérénité, En lisant, Hello, l'Art, Rodin, l'Architecture, l'Amitié, Ames d'artistes et Prière d'après-guerre.

L'ouvrage se vend 50 sous l'exemplaire pour l'édition ordinaire. L'édition de luxe, tirée à 400 et dont 350 sont souscrits, réimposée et imprimée sur "Byronic" teinté, avec bordure rouge — un vrai bijou — se vend \$1.00. Etudes se trouvent chez tous les libraires et à l'Action Française, 369, rue St-Denis, Montréal.

QUEBEC, MONTREAL, OTTAWA

Les trains de et pour Québec arrivent et partent de la gare Bonaventure, Montréal.

Les convois les plus modernes, tout en acier, sont attachés à ce train et le public voyageur appréciera le confort des wagons-lits, aussi un système d'éclairage le plus moderne. Des ampoules électriques dissimulées sous les sièges au lieu d'être suspendues au plafond, fournissant une lumière suffisante et n'incommodant aucunement les passagers qui occupent les lits supérieurs.

Départ de Québec (Gare Union du Palais) à 11.55 p. m. tous les jours avec wagon-lits direct pour Ottawa, arrivant à Montréal à 7.10 a. m. et faisant raccordement à Montréal avec le train du Grand Tronc No 47 qui arrive à Ottawa à 11.15 a. m.

Au retour, départ d'Ottawa à 7.20 p. m. faisant raccordement à Montréal avec le train No 34 (Gare Bonaventure) à 11.45 p. m. et arrivant à Québec à 6.15 a. m.

A Ottawa se fait le raccordement avec "The Capital City Express" qui part de Toronto à midi tous les jours, dimanche excepté.

On peut se procurer les billets et autres renseignements au bureau des voyageurs de la ville, 10, rue Ste-Anne, à la gare Union du Palais, ou aux Agents du Chemin de Fer National du Canada.

CHEMIN DE FER NATIONAL

CHANGEMENT D'HORAIRE en vigueur le 30 avril pour les trains de MONTREAL et TORONTO à WINNIPEG et

le 1er mai, pour les autres trains. Pour renseignements s'adresser aux AGENTS DE CHEMIN DE FER NATIONAL.

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit. Envoi gratuit par l'auteur à votre adresse. H. CLAY-GLOVER Co. Inc. 118 West 21st Street New-York, U.S.A.

SOUSSIONS

La Commission scolaire de Landrienne recevra des soumissions pour la reconstruction, en béton, du solage de l'école du village, dimension de 36' x 36' avec deux écartés. L'entrepreneur devra étonner la bâtisse actuelle et enlever le vieux solage.

La plus basse ni aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée. Notaire Lamarche, 19-26 mai, secrétaire-trésorier.

— Le représentant des soviets russes à Vienne, le citoyen Bronsky, a été rappelé à Moscou ; il aurait pour successeur le publiciste socialiste polonais Marchteamski.

SOUSSIONS

La Commission scolaire de Senneville recevra des soumissions pour la reconstruction, en béton, du solage de l'école du village, dimension de 36' x 36' avec deux écartés. L'entrepreneur devra étonner la bâtisse actuelle et enlever le vieux solage.

La plus basse ni aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée. Notaire Lamarche, 19-26 mai, secrétaire-trésorier.

— Le représentant des soviets russes à Vienne, le citoyen Bronsky, a été rappelé à Moscou ; il aurait pour successeur le publiciste socialiste polonais Marchteamski.

Bouchers, Attention!

Un char de bœuf et lard tués toutes les semaines sur commandes à Amos.

TRUDEL & BELANGER

Première Avenue AMOS

C'est comme ça

Ceux et celles qui tiennent à conserver leurs yeux intacts, n'ont qu'à consulter un véritable spécialiste pour la vue. C'est en agissant COMME CA seulement que vous aurez satisfaction, et C'EST COMME CA également que vous aurez de véritables bons verres et une monture de qualité.

F.-X. BORDELEAU

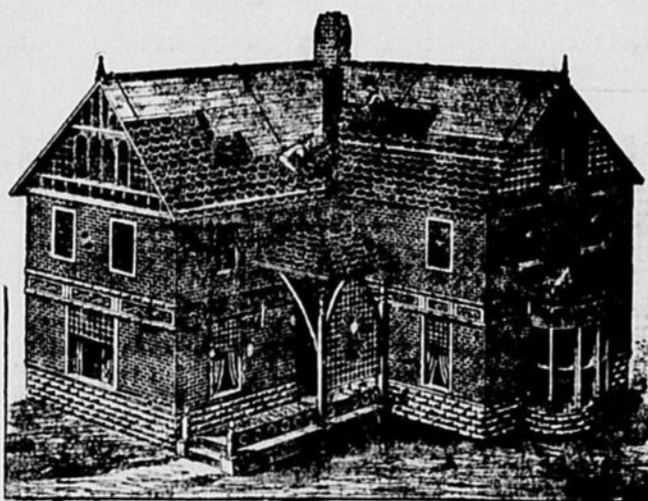
OPTOMETRISTE-OPTICIEN

RUE PRINCIPALE EN FACE DE L'EGLISE, AMOS, Qué.

J.-E. ST-ONGE & CIE, Enr.

EPICIERIERS EN GROS

TABACS, CIGARES, CIGARETTES, GOMME, CHOCOLATS, BONBONS, BISCUITS ET SUCRERIES
AMOS, Co. Pontiac. - Qué.



SAMSON & FILION

MARCHANDS et IMPORTATEURS de

Ferronneries et Quincailleries, Fournitures de Maisons, Papiers à Couverture marques : "Ruberoid" "Empire" et "Safe". Papiers à Lambris, Tôle noire, galvanisée, unie et ondulée, Vitres, Peintures, Huiles, Ciment, Chaux, Dynamite, Fer en Barre, Tuyau, Etc., etc. Outillage pour Menuisiers, Mécaniciens et Forgerons.

341-345, RUE SAINT-PAUL QUÉBEC

(En face de la gare du C. P. R.)

5 mai 1921

Avez-vous besoin de

Matériaux de construction?

ALLEZ CHEZ

WEBSTER

Ciment

Chaux

Tuyaux à drainage

Papier à construction

de toutes sortes

WEBSTER & FILS, Ltée

79, rue Dalhousie, Québec.

A NOS ABONNES

"NOS ABONNES SONT PRIES DE REFERER A L'ETIQUETTE D'EXPEDITION AFIN DE CONSTATER SI LEUR ABONNEMENT EST EN REGLE OU S'IL EST DU. S'IL Y A ERREUR, NOUS LES PRIONS DE NOUS EN NOTIFIER. SI L'ABONNEMENT EST DU, NOUS LEUR SERIONS TRES RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR NOUS EN ENVOYER IMMEDIATEMENT LE PAIEMENT."

F. H. Andrews & Son

FOURNITURES DE MOULINS

COURROIES EN CAOUTCHOUC "P.M.S"

COURROIES EN CUIR

MEULES D'EMERI "NORTON"

POULIES EN BOIS FENDUES "DODGE"

HUILES, GRAISSES.

PNEUS D'AUTOMOBILES, "GUTTA PERCHA"

ACCESSOIRES D'AUTOMOBILES

253, rue St. Paul, Québec

LA CIE J.-H. JACQUES & FILS

47, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC

Importateurs de cuir à semelle et fournitures pour cordonnier et sellier.

Manufacturiers de harnais de toutes sortes.

Bureau Chef, Québec. P. Q.

Manufacture, Lévis, P. Q.

INTÉRESSANT :—Il est dans l'intérêt de tout acheteur de bois de pulpe et bois de sciage de s'adresser à

LEMAY & FRÈRE

LANDRIENNE Co, Pontiac

Vous trouverez là ce dont vous avez besoin.

RAOUL ARCAND

BOULANGER PATISSIER

(QUICK-LUNCH)

1ère Avenue, Amos, Qué.

19-26 mai, 2 juin

EXTRAVAGANCE

Une dépêche de New-York annonce qu'on vient d'organiser une expédition scientifique composée de botanistes, zoologistes, anthropologistes, paléontologistes, archéologues et autres "logistes", dans le but de rechercher et retrouver, si possible, — et qu'est-ce qui n'est pas possible aux Américains? — l'anthropopitèque, le trait d'union disparu qui relie l'homme au singe.

Comme on le sait, ces messieurs se croient tous petits-fils de singes.

Ils connaissent bien leur ancêtre, le gorille, le chimpanzé et le babouin, mais ils n'ont jamais vu leur père, celui qui vient du singe, mais n'est plus singe, qui a produit l'homme, mais n'est pas encore l'homme.

La mission va parcourir l'Asie pendant cinq ans, afin de retrouver ce proche parent d'un chacun.

Tout cela, c'est, à notre avis, de l'extravagance. Il doit bien y avoir, dans ce groupe de savants, un exemplaire plus ou moins parfait de l'anthropopitèque, suffisant tout au moins, à démontrer qu'ils sont fils de singes, sans qu'il soit nécessaire de dépenser cinq ans et un quart de million dans une expédition à issriducule.

CHEZ VOUS

Invité un jour par Napoléon III dans une journée d'hommes de lettres et d'artistes, Gustave Nadaud, le chansonnier auteur des deux gendarmes, se rend aux Tuileries.

L'empereur le reçoit et lui dit fort aimablement :

— Monsieur Nadaud, vous êtes ici comme chez vous.

— Comme chez moi, Sire ; tant pis, j'espérais être un peu mieux.

Ses capitaux

On parle de M. X... qui veut lancer une usine de produits de guerre.

— Est-il riche? dit quelqu'un.

— En fait de capitaux, répond un autre, on ne lui connaît encore que les sept péchés.

La différence

La différence entre une terre labourable et une pipe?

On fume la terre pour labourer et on bourre la pipe pour la fumer.

Ecoutez la voix de Dieu, pauvre pêcheur, et rendez-vous à son appel : vous avez besoin de vous convertir, vous le pouvez avec un peu d'énergie, et vous le devez, car c'est votre intérêt le plus sacré. Ah! rendez-vous et laissez-vous vaincre par Dieu.

S. Rémi disait à Clovis agenouillé à ses pieds, pour recevoir le baptême : "Baisse la tête, fier Siamois, brûle ce que tu as adoré et adore ce que tu as brûlé?" Faites de même, pauvre pêcheur, et vous serez sauvé. — (P. Ed.)

LES DIX

Il y a dix choses qu'on ne se repent jamais d'avoir faites. 1o C'est de faire du bien à tout le monde ; 2o De ne dire du mal de personne ; 3o D'écouter avant de se prononcer ; 4o De ne jamais refuser un service qu'on peut rendre ; 5o D'appartenir à l'Alliance Nationale ; 6o De convenir de ses torts ; 7o D'être patient pour tout le monde ; 8o D'être secourable aux malheureux ; 9o De se défier de tous les rapports malveillants ; 10o De ne jamais parler quand on est en colère.

Pouvoirs hydrauliques de notre région

(Suite de la 1ère page)

Sur la rivière Mégiscane

Les trois groupes de forces hydrauliques de la rivière Mégiscane sont les suivants :

Le premier groupe est constitué par un rapide de deux milles de longueur, immédiatement à l'issue du lac Faillon, (ancien lac Millie), dans le canton projeté de Boisseau, à environ trois milles au nord du chemin de fer Transcontinental. Puissance minimum brute, 7,600 c. v. mise à prix de l'enclenchement pour le loyer annuel, \$1,400.

Le deuxième groupe est constitué par les rapides 4 et 3 situés dans la boucle au sud du chemin de fer Transcontinental, respectivement dans les cantons Dollard et Tavernier. Le rapide 4 est à un mille en amont du pont ouest du chemin de fer et le rapide 3 est à cinq milles en amont du rapide 4. Puissance minimum brute, 2,600 c. v., mise à prix, \$460.

Le troisième groupe est constitué par les rapides 7 et 6, au nord et tout près du chemin de fer Transcontinental dans le canton Dollard. Puissance minimum brute, 7,000. Ce groupe ne sera pas mis aux enchères, mais sera affermé de gré à gré à l'adjudicataire d'une concession forestière vendue séparément.

Sur la rivière Bell

Les trois groupes de forces hydrauliques de la rivière Bell mis aux enchères sont les suivants :

Le premier groupe est formé par les rapides 2, 3, 4, 5 et 6 et deux courants situés en amont du chemin de fer Transcontinental dans le canton Senneterre, à l'issue du lac Tiblemont, (autrefois lac Obaska). Puissance minimum brute, 700 c. v. Mise à prix, \$270.

Le deuxième groupe comprend les rapides situés au nord-est du canton projeté de Bartouille, à 36 milles du chemin de fer Transcontinental. Puissance minimum brute, 8,400 c. v. Mise à prix, \$1,500.

Le troisième groupe est formé par le rapide Kiask, à environ 32 milles au nord du chemin de fer Transcontinental. Puissance minimum brute, 9,300 c. v. Mise à prix, \$1,700.

Bail emphytéotique

La concession de ces forces hydrauliques se fera selon les clauses du bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, dont les détails principaux sont les suivants :

Le loyer fixé par l'adjudication sera payable le ou avant le premier juin de chaque année, le premier loyer devant être payé le jour de la signature du bail.

En outre du loyer, une redevance supplémentaire annuelle de 50c par c. v. sera payable par le preneur d'après la puissance des turbines ou tous autres moteurs hydrauliques installés. Le quantum de la redevance supplémentaire et le mode de la calculer pourront être révisés après chaque période de dix ans à compter de trois ans après la signature du bail. En cas de désaccord sur ce quantum et sur le mode de calculer, le différend sera réglé par la commission des services publics de Québec ou par un tribunal d'arbitrage, suivant les règles du mode de procédure civile de Québec, si la dite Commission venait à disparaître.

Cautionnement

L'adjudicataire fera un dépôt proportionné à chaque chute en garantie des redevances annuelles et de l'exécution des conditions du contrat. Par défaut de paiement de deux termes du bail ou par manque aux obligations d'aménagement, ce dépôt sera confisqué sur avis préalable au concessionnaire, mais sans procédure judiciaire.

Le premier sera tenu de produire un minimum de force équivalant à la puissance minimum brute mentionnée ci-dessus pour chaque groupe de forces hydrauliques.

Délai de trois ans

Le département accordera un délai de trois ans pour la mise en œuvre du projet à commencer de la date de la signature du bail.

Surplus de C.V.

Le preneur sera dans l'obligation de livrer la force motrice de surplus à toutes personnes, sociétés ou corporations, mais seulement pour leur propre consommation et cela pour le temps et aux prix déterminés par la commission des services publics de Québec. Le concessionnaire devra soumettre au Département une copie des plans de chaque usine avant l'installation, c'est-à-dire détails sur puissance, outillage, produit, etc., ainsi que des plans indiquant les contours des terrains inondés par la crue des eaux causée par les barrages.

Le premier devra soumettre au Département un état annuel de ses opérations quant à la production d'énergie et son utilisation, état attesté sous serment par un officier compétent. Au besoin, le département pourra faire vérifier les choses sur place par ses officiers et ses ingénieurs.

Terrains riverains

Le preneur aura droit, pour l'exécution de ses travaux d'aménagement à certains terrains appartenant à la Couronne comprenant le lit et les parties submergées par suite de la surélévation des eaux, dont la superficie totale ne devra pas dépasser le chiffre mentionné dans chaque cas. Il devra fournir au département, avant le 1er janvier 1922, un plan signé par un arpenteur-géomètre montrant les terrains requis pour le développement des forces hydrauliques ainsi que ceux qui seront submergés.

Transport de droit

Le dit bail ne pourra être transféré sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil ; tout transfert autorisé étant sujet à un honoraire de \$1.00 par cheval-vapeur de force permanente possible, ou à tout autre honoraire et conditions qui pourront être déterminés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le preneur devra, si l'autorité compétente l'exige, installer des passes migratoires dans le barrage.

Le preneur devra pourvoir le barrage de glissoires à billots ou de vannes.

Ce bail est consenti sans préjudice aux droits des tiers ni aux lois fédérales et provinciales (S. Geo. V., ch. 68, etc.) concernant la navigation, les mines, les pêcheries et le flottage.

Réservoirs

Dans le cas où le gouvernement établirait des barrages-réservoirs à l'amont de la présente concession, le surplus des eaux provenant de ces réservoirs sera sujet à un tarif spécial, nonobstant les redevances mentionnées ci-haut, et sans que le preneur puisse invoquer les paiements que par les présentes il est appelé à faire.

Le lieutenant-gouverneur en conseil aura le droit de résilier le présent bail sans procédure judiciaire, pour défaut d'accomplissement des conditions et sans remboursement de deniers.

Le preneur sera responsable de tous les dommages résultant de ses travaux.

À l'expiration du présent bail, pour quelque cause que ce soit, les dites forces hydrauliques et les dits terrains présentement loués retourneront au bailleur en pleine et entière propriété ainsi que les constructions, barrages, etc., qui y seront situés. Le locataire, cependant, pourra, dans un délai raisonnable, fixé par le ministre, enlever les machineries et autres parties mobiles.

— Une dépêche de Dublin rapporte une bataille qui aurait duré cinq heures, entre la police et des civils armés, près de Newport, comté de Mayo. Un policier a été tué et un inspecteur blessé. Des renforts réguliers étant survenus, les civils ont été dispersés et poursuivis. Ils ont eu un homme blessé.

— A Paris, on estime la situation grave, en Haute Silésie, par suite de l'attaque allemande, du côté de Grossteiner ; les Polonais ont abandonné les positions qu'ils occupaient, cédant la place à un corps de volontaires allemands, recrutés en grande partie à Hambourg et dans le Wurtemberg, avec une faible proportion de Silésiens.

DE LA FACILITE AVEC LAQUELLE ON S'EXCUSE.

Le curé, dans sa paroisse, est chargé de veiller à l'observation des lois qui régissent la vie chrétienne, et voilà pourquoi, en vertu du ministère dont il est investi, et avec toute l'autorité dont il dispose, il rappelle, quand il en est besoin, leurs âmes fidèles, et quand ceux-ci les négligent, il n'hésite pas, quoiqu'il lui en coûte et au risque, de déplaire, à leur adresser des reproches. x

Je sais bien un moyen de gagner les bonnes grâces et de concilier les sympathies : c'est de ne voir la mal nulle part, de passer sur les infractions et les désordres qui peuvent se produire, c'est de laisser faire. Mais il ne le peut pas, il ne le doit pas, et l'apôtre S. Paul leur enjoint de parler à temps, et à contre-temps, d'insister, de menacer, s'il est nécessaire. Mais lorsque, pour obéir à cette injonction, le pasteur reproche certaines omissions à ses paroissiens ceux-ci ont une excuse toute prête pour se justifier.

Quand on a omis ce qu'on était tenu de faire, quand on a, par sa faute, négligé un devoir important, il serait juste d'avouer son tort en toute humilité ; mais il arrive souvent qu'au lieu de s'excuser, on s'excuse, on trouve sans effort des prétextes, on s'excuse, on trouve des circonstances atténuantes. Ce sont, la plupart du temps des phrases banales, des raisons sans valeur, de misérables excuses ; mais on les allègue avec un grand sérieux, et on prétend ainsi s'absonder de sa négligence à accomplir ses devoirs religieux. On a sous la main, toute une collection de prétextes selon les temps, les lieux, les saisons ; on a des raisons pour échapper à tous les devoirs de la vie chrétienne ; on en a une provision pour la prière de chaque jour, pour la satisfaction du dimanche, pour la confession, pour les pâques, pour l'abstinence, pour le blasphème, pour les plaisirs défendus. J'entends celles qu'on ne manquera pas d'invoquer dans la saison laborieuse, pour légitimer les infractions à la loi du dimanche ; elles sont vieilles comme le monde ; elles sont usées à la force d'avoir servi, elles sont futiles ; on les a mille

fois répétées, réduites à néant, elles renaissent toujours, elles sont tenaces, et sous sommes condamnées à y revenir toujours pour en montrer l'inanité. Si je réclame chaque jour un élan du cœur vers Dieu, une courte prière, va-t-on me répondre : " Je n'ai pas le temps ? " Quelques minutes suffisent pour vous acquiescer de ce devoir. Soyez occupés, pressés, tant que vos le voudrez ; vous ne me persuaderez pas que vous ne pouvez consacrer ces quelques minutes à la prière. Un idigent trouve toujours le temps de demander le morceau de pain dont il a besoin, et vous, que St-Augustin appelle les mendiants de Dieu, ne trouverez-vous pas le temps de lui demander les grâces qui vous sont nécessaires ?

" Qui travaille, prie ". Je doute que ceux qui s'excusent ainsi transforment leur travail en prière ; car pour cela, il faudrait y mêler une pensée, une intention chrétienne ; y songent-ils ?

Que je dise à tel ou tel qu'il rayérait pratiquer plus fidèlement la religion, la réponse ne se fait pas attendre : " Les travaux incessants... les soucis de la vie matérielle... les affaires !

Mais he ne vous défends pas de pouvoir à vos intérêts matériels ; vous ne m'entendez jamais dire à un agriculteur de laisser ses champs en friche, à un ouvrier d'abandonner son travail, à une mère de famille de négliger le soin de sa maison. Faites vos affaires, travaillez pour augmenter votre bien-être et assurer l'avenir de vos enfants, mettez en réserve des économies pour les jours où vos mains fatiguées ne pourront suffire aux durs labeurs ; je ne le trouve pas mauvais.

Mais ne s'est pas une raison pour vous soustraire aux devoirs de la religion, qui s'imposent avant tous les autres, d'autant plus qu'il n'est pas impossible de faire marcher de front les pratiques chrétiennes et les occupations temporelles. On peut tout à la fois être un excellent catholique et un bon ouvrier, ser-ir Dieu et cultiver ses champs, soigner ses affaires domestiques et ne pas négliger l'œuvre de son salut, rechercher les gains de la vie présente et poursuivre les richesses de la vie future.

(à suivre)

LA MOMIE DU GENERAL

Le général Angereau, très brave, mais peu versé dans l'histoire de l'antiquité, apprend un jour qu'un de ses aides de camp part pour l'Égypte.

— Vous allez au Caire ? Mes compliments ! Fichu pays ! Je vais vous demander un service. Je n'entends parler que de momies depuis quelque temps ; je n'en ai jamais vue, ça m'assomme ; j'ai l'air d'une oie. Etes-vous homme à m'en rapporter une ?

— Comptez-sur moi, mon général. Un peu plus tard, l'officier, de retour à Paris, se fait annoncer.

— Et ma momie ?
— Elle est en bas...

Des soldats montent un sarcophage. La première et la seconde enveloppe sont enlevées. Le général est haletant. Enfin, apparaît la momie entourée de bandelettes.

Le général se penche avec une avide curiosité, puis se redresse tout à coup, et s'écrie, en lançant un regard féroce au malheureux aide de camp :

— Mais... elle est morte !

CHATIMENT D'UN VOLEUR.

Du temps de Charlemagne vivait un habile fondeur qui fit une excellente cloche. L'empereur l'ayant entendue fut saisi d'admiration. Le fondeur lui promit d'en faire une beaucoup plus belle, si, au lieu d'étain, le prince lui donnait cent livres d'argent. La somme lui fut aussitôt comptée ; mais ce méchant homme mit de l'étain au lieu d'argent, et en peu de temps présenta une nouvelle cloche à Charlemagne. Elle plut au prince, qui ordonna d'y mettre le battant et de la monter au clocher. Le gardien de l'église et les autres chapelains s'efforcèrent de la sonner, mais en vain. Ce que voyant, le fondeur prend la corde fixée au battant, et se met à la tirer. Mais voilà que le battant se détache, lui tombe sur la tête et le tue. On retrouve l'argent, et Charlemagne le fait distribuer aux plus pauvres de ses officiers. " Bien mal acquis ne profite pas. " Vrai au temps de Charlemagne, ce proverbe ne l'est pas moins aujourd'hui.

LOUIS BEAUBIEN, Limitée

Marchand en gros de chaussures et claques

617, rue St-Vallier, Québec

LANGLOIS & PARADIS Ltée.

EPICIER EN GROS

19 rue St-Jacques, QUEBEC

Petits Pois SOLEIL

Les Petits Pois "SOLEIL" importés se recommandent par leur qualité incomparable.

Qualités Sur-Extra-Fines, Extra-Fines, Très Fines, Fines, Mi-Fines et Moyens. En vente chez votre fournisseur.

Distributeurs en Gros : LAPORTE, MARTIN, LIMITEE, MONTREAL.

Ça ne coute rien !

Envoyez votre nom et votre adresse, vous recevrez gratuitement, chaque mois, notre journal

'L'ECHO DE CHEZ NOUS'

qui vous donne les renseignements les plus certains sur les prix courants avec les meilleurs marchés à faire pour tous vos achats: Nouveautés, Modes, Confections, Epicerie ou Provisions.

Nous payons les expéditions par la malle. Ecrivez dès aujourd'hui à

Myrand & Pouliot, Ltée
ST-ROCH, QUEBEC.



Pour connaître les délices d'une bonne pipe de tabac canadien, fumez le tabac **Rose Quesnel** un tabac qui possède l'arome caractéristique du célèbre Quesnel et la saveur douce des autres variétés de tabacs canadiens, sélectionnés et mélangés par des experts.

Essayez-le aujourd'hui même.

The Rock City Tobacco Co., Limited, Québec, Qué.

10 CENTS

Saluez le retour à la cuisson meilleure en employant la meilleure farine



Haute Qualité Brevetée

Plus de pain et du meilleur pain Pâtisseries meilleures

Appareils Electriques

de tout genre pour

BUREAUX MAISONS EGLISES

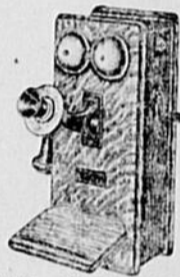
Le plus grand assortiment toujours en main.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE

TELEPHONES

Avez-vous pensé à installer un système de téléphone dans votre paroisse ?

Appareils et instructions pour installation fournis par



LA CIE MECHANICS SUPPLY

80-90, RUE ST-PAUL

TEL. 651

QUEBEC 12-19-26-27 Jm

ENCOURAGEZ LES PRODUITS CANADIENS

TELEPHONE 2471-2472

QUEBEC PRESERVING Ltd.

EPICIER EN GROS ET MANUFACTURIERS DE MOUTARDE, CONFITURES ET CATSUPS

45, RUE SMITH, QUEBEC.

FONDEE EN 1831

J.-H. GIGNAC Limitee

Manufacturiers et marchands de bois de toutes sortes

Fortes, Chassis, Moulures. Spécialité bois passé à la sécherie

DEMANDEZ NOS PRIX

142, rue de l'Eglise QUEBEC

MADDEN & SON

Marchand de charbon et contracteurs généraux

116, Rue St-Pierre, Québec.

Charbon de Forge, "Lilly"
Charbon à Vapeur "Steam",
Sydney et Américain.

Le fameux charbon "ANTHRACITE" Scranton
Bois de chauffage de toutes sortes
Anssi contracteurs généraux,
Spécialité: Chemin et Aqueduc.

FRUITS, LÉGUMES, PROVISIONS, BISCUITS, SUCRERIES, CIGARES, CIGARETTES, NOURRITURES pour VOLAILLES, ARTICLES D'AVICULTURES Etc.

Legaré & Moisan

28 rue Sous-le-forêt QUEBEC

Attention spéciale aux commandes par mails ou messages

